



Lors d'une rencontre, le mercredi 5 février, au Parlement haïtien, le Premier ministre, Laurent Lamothe, a sollicité du président de la Chambre basse, Stevenson Jacques Thimoléon et des autres parlementaires, le vote du projet de loi sur la prévention et la répression de la corruption.

Le Premier ministre Lamothe a fait ressortir la nécessité pour la chambre des députés de voter ce projet de loi, afin de doter le pays d'un « cadre légal aux effets dissuasifs et répressifs, qui aidera les institutions judiciaires et financières à rapatrier les fonds et les biens de l'État détournés ou volés », informe t-il dans un communiqué.

Ce projet de loi sera également un outil qui permettra aux institutions étatiques de lutter effacement notamment contre la corruption, la fraude fiscale.

« Avec le projet de loi sur la prévention et la répression de la corruption, l'État haïtien peut aussi saisir, geler les fonds et les biens des fraudeurs au profit du Trésor public. Ce Projet de loi constitue également une garantie de sécurité et de protection pour les investisseurs étrangers désireux de s'établir en Haïti », continue le communiqué de la primature.

Un peu plus loin, on peut aussi lire que depuis l'accession de Michel Joseph au pouvoir, des avancées significatives ont été constatées dans la lutte contre la corruption. Aussi, le dernier classement de l'organisation Transparency international soutient les autorités constitue une

Haïti-Politique: Laurent Lamothe sollicite le vote des députés pour lutter contre la corruption

Écrit par RLJ/HPN

Vendredi, 07 Février 2014 07:55

preuve patente. Haïti est passée de la 175e à la 163e place dans le classement de l'indice de perception de la corruption établi par cette organisation.